

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2019-071/PR/MET portant approbation du budget prévisionnel 2019 de l'Agence Nationale de la Météorologie de Djibouti.

n° 2019-071/PR/MET

Ministère MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	Date de publication 31 mars 2019
Numéro JO n° 6 du 31/03/2019	Date du numéro 31 mars 2019

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

- VU**La Constitution du 15 septembre 1992
 - VU**La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements publics
 - VU**La Loi n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution
 - VU**La Loi n°74/AN/14/7ème L en date du 18 janvier 2015 portant organisation du Ministère de l'Équipement et des Transports
 - VU**Le Décret n°99-0078/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des Etablissements à caractère administratif
 - VU**Le Décret n°2012-167/PR/MET du 11 juillet 2012 portant mission et organisation de l'Agence Nationale de la Météorologie de Djibouti
 - VU**Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre
 - VU**Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement
 - VU**Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères
 - VU**L'Arrêté n°2014-284/PRE/MET du 31 mars 2014 portant composition des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de la Météorologie de Djibouti
 - VU**Le Procès-Verbal du conseil d'Administration du 22 novembre 2018
 - VU**La Délibération n°135 DG-ANM-2018 du 28 novembre 2018
- SUR Proposition du Ministre de l'Équipement et des Transports. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 Décembre 2019.

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1

Le projet de budget de fonctionnement 2019, pour l'Agence Nationale de la Météorologie est arrêté comme suit :Budget de l'Etat :Fonctionnement :.....41 281 814 FDJBudget de l'Aéroport Internationale de Djibouti (AID) :Fonctionnement :.....140.000.000 FDJARTICLE 2 : Le projet d'investissement pour 2018 est arrêté comme suit :Budget de l'Etat :Investissement :.....36 697 800 FDJBudget de l'Aéroport Internationale de Djibouti (AID) :Investissement :.....70.000.000 FDJ

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH